



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 11 octobre 2023

Délibération n°49/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à onze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 3 octobre 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, François NEBOUT, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE (Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY), Michel CARTERET, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY (pouvoir à monsieur Gérard ROY).

Mesdames Nicole BONNEFOY (Pouvoir à madame Hélène GINGAST), Nelly VERGEZ (Pouvoir à monsieur Patrick MARDIKIAN), Stéphanie GARCIA (pouvoir à monsieur François NEBOUT), Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents ou excusés : messieurs Andreas KOCH, Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard ROY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir[s]	5
Absent[s]	9
Votants	16

Objet : Acquisition foncière à l'amiable 23 rue de la Charente – Angoulême **Cette délibération annule et remplace la délibération n°30/2023 du 21 juin 2023**

Dans un souci de gestion de patrimoine bâti et de réponse à la demande, le SMPI Magelis souhaite réhabiliter un patrimoine foncier formant un îlot implanté sur la rue de la Charente à Angoulême afin d'y aménager une nouvelle résidence étudiante. L'opération se déroulerait du 23 au 41 rue de la Charente et se composerait de plusieurs immeubles d'habitation existants.

Un ensemble immobilier situé 23, rue de la Charente, comprenant les parcelles suivantes fait l'objet d'une succession :

Section	N°	Lieudit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
AE	267	27 rue de la Charente	Sol	0	00	17
AE	268	27 rue de la Charente	Sol	0	00	16
AE	269	23 rue de la Charente	Sol	0	00	50

AE	272	27 rue de la Charente	Sol	0	01	35
AE	646	4B rue Fontchaudière		0	02	36
			TOTAL	0	04	54

Après plusieurs échanges avec Maître NOGUES, notaire en charge de cette succession, il a été arrêté avec l'héritière un prix de 75 000 € nets vendeur plus frais d'acte pour l'ensemble de ces biens.

L'avis du Domaine a été sollicité le 13 décembre 2022 et la valeur vénale de ces biens a été arbitrée à 60 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Compte tenu de la localisation de ces biens et du projet de construction d'une nouvelle résidence en cours rue de la Charente à Angoulême, je vous propose l'acquisition de ces biens au prix de 75 000 € nets vendeur plus frais d'acte.

À la suite d'une erreur matérielle, cette décision annule et remplace la délibération n°30/2023 du 21 juin 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent l'acquisition par le SMPI Magelis des biens situés à Angoulême aux 23 rue de la Charente (AE n°269), 27 rue de la Charente (AE n°267, n°268, n°272), et 4B rue Fontchaudière (AE n°646) pour un montant de 75 000 € nets vendeur plus frais d'acte ;
- autorisent monsieur le Président à :
 - o engager les démarches administratives, juridiques, techniques et financières relatives à cette acquisition ;
 - o à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place et en œuvre de cette procédure, et toutes pièces afférentes.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 Octobre 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 Octobre 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 16 Octobre 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY